



PR 474.

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Ville de Genève Direction générale
Reçu le 2 ^e JUIN 2006
Séance CA du: /
Décision:
- dossier
A traiter par: SUT
Copies: Dpt 1 Dpt 2 Dpt 5 CD PL

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

N/réf. : FMO/YET/500/06

Genève, le 16 juin 2006

Concerne : Crédit budgétaire supplémentaire 2006 de 120 300 F destiné à renforcer le nettoyage des préaux d'écoles durant la belle saison

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 6 juin 2006, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie à/au :

- Surveillance des communes, section financière

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Fabienne Monbaron
Adjointe administrative

Date réelle d'affichage : 15 juin 2006
Date légale d'affichage : 15 juin 2006
Fin délai référendaire le : 25 juillet 2006